

25.04.2016 - 14:56 Uhr

Session spéciale du Conseil national : libre circulation des personnes Pas de restriction, plus de protection pour les employés

Zürich (ots) -

Lors de sa séance du 26 avril, le Conseil national discutera de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie. Employés Suisse appelle la Chambre du peuple à ratifier le protocole y relatif. C'est une décision importante pour la poursuite des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne. Sans ces accords, il faut s'attendre à des conséquences économiques importantes pour la Suisse. En effet, selon une étude de l'institut de recherche économique BAKBASEL, leur suppression pourraient conduire à ce que la Suisse ait en 2035 un produit intérieur brut de 7,1% plus faible que si les accords étaient maintenus.

De plus, accepter l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie est la condition préalable pour que la Suisse puisse continuer à participer au programme de recherche Horizon 2020. Ce dernier permet à la Suisse de disposer d'un réseau important dans le domaine de la recherche et du développement et ainsi de rester dans le train de l'industrie 4.0. Alors que la situation économique de l'industrie est difficile, la Suisse ne peut en effet pas se permettre de fermer encore plus ses portes et de s'exclure d'un programme de recherche important. Sans aucun doute, les entreprises et la place industrielle suisse profitent de la libre circulation des personnes. Cela ne doit cependant pas être aux désavantages des employés. Employés Suisse demande une mise en oeuvre conséquente et un renforcement des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Les employeurs ne respectant pas les règles du jeu doivent clairement être sanctionnés. Il faut aussi examiner l'introduction d'une priorité aux travailleurs indigènes. Sans une protection des travailleurs forte, le peuple suisse ne soutiendra plus la politique de la Confédération et la Suisse pourrait se retrouver très isolée - un désavantage pour tous.

Contact:

Virginie Jaquet, communication Employés Suisse, 044 360 11 43

Depuis bientôt 100 ans, Employés Suisse est la voix des employés de la classe moyenne et représente leurs intérêts au sein de la politique et des entreprises.

Dans le cadre du partenariat social, de manière constructive et fiable, l'association s'engage en faveur de bonnes conditions de travail, de salaires équitables et d'emplois sûrs, pour le bien de la société et de l'économie.

Employés Suisse propose à ses membres une offre complète et adaptée à leurs besoins en matière de formations continues, de conseils, de prestations et d'informations - pour encourager leur développement personnel. Pour plus d'informations : www.employes.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006251/100787125> abgerufen werden.